

# Le Denier de l'Église



## LE DENIER DE L'ÉGLISE

### JE DONNE



Principale ressource du diocèse de Bordeaux, le denier de l'Église lui permet de rémunérer les personnes au service de sa Mission : annoncer et porter la Bonne Nouvelle au plus grand nombre et célébrer les grands moments de nos vies de chrétiens.

### À QUOI SERT CONCRÈTEMENT LE DENIER ?

Le denier de l'Église est l'offrande faite par les catholiques à leur diocèse afin d'aider celles et ceux qui s'engagent au quotidien pour l'annonce de l'Évangile et la vie de notre Église.

Concrètement, le don au denier permet au diocèse de Bordeaux de verser un traitement aux prêtres qui célèbrent les messes et se rendent disponibles pour accueillir et écouter toutes les personnes qui viennent à leur rencontre, et accompagnent tous ceux qui le souhaitent vers la célébration d'un sacrement. Les prêtres à la retraite reçoivent également un complément de pension de la part du diocèse financé par le denier.

Ce don permet également de rémunérer les laïcs salariés de notre diocèse, qu'ils soient au service de la pastorale ou de l'organisation du diocèse.

La campagne annuelle du denier est lancée en mars de chaque année, par courrier et en paroisses. Un deuxième appel est organisé en novembre.

**185 prêtres**, au service de la mission

**41 salariés**, dans les paroisses et services

**10 séminaristes**, les prêtres de demain

des

milliers de bénévoles

## **COMBIEN DONNER ?**

Le diocèse de Bordeaux, comme tous les diocèses de France, ne reçoit aucune subvention, ni de l'État, ni du Vatican. Seul le don des catholiques lui permet d'accomplir sa mission. Chaque don, quel que soit son montant est précieux et il est important que le plus grand nombre de catholiques participent à cette collecte car aujourd'hui, **seul 1 catholique sur 10 donne au denier.**

Voici quelques repères chiffrés pour comprendre les dépenses du diocèse :

Un don de 60 € = **une journée** de complément de pension d'un

prêtre aîné

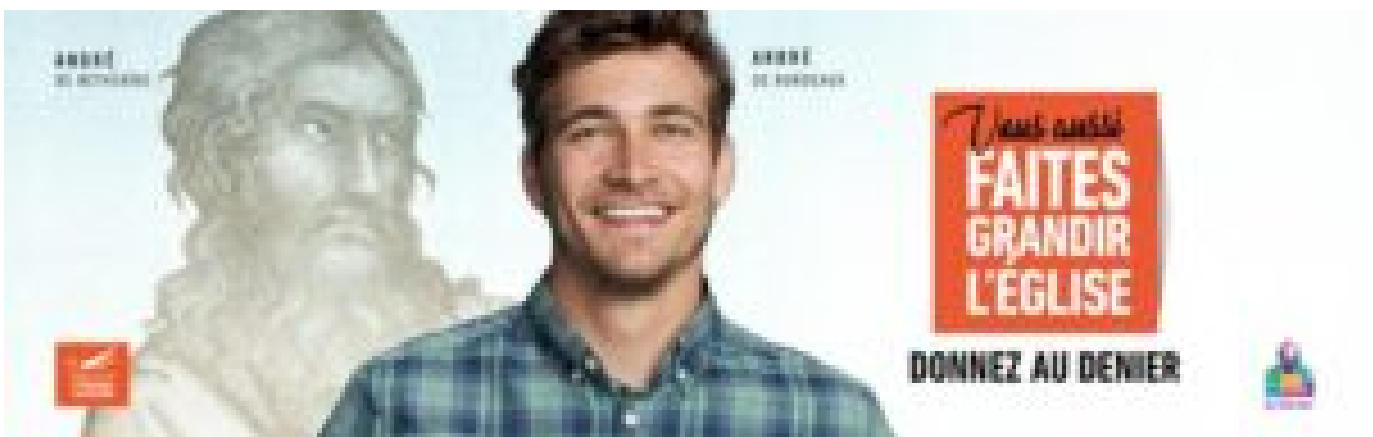
Je donne 60 € soit 20,40 € après déduction fiscale

Un don de 135 € = **deux journées** de formation pour un séminariste

Je donne 135 € soit 45,90 € après déduction fiscale

Un don de 250 € = **cinq journées** de traitement d'un prêtre

Je donne 250 € soit 85 € après déduction fiscale



## UNE DÉDUCTION FISCALE AVANTAGEUSE

Vous pouvez déduire de votre impôt sur le revenu 66 % du montant de votre don au denier dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. **Ainsi, un don de 200 € ne vous revient qu'à 68 €.**

Merci pour votre soutien au diocèse.

[JE FAIS UN DON AU DENIER](#)

Une question concernant votre don ?

Contactez notre service donateurs

Par téléphone

[05 56 91 81 82](tel:0556918182)

Par email

[denier@bordeaux.catholique.fr](mailto:denier@bordeaux.catholique.fr)

Consultez les [questions fréquemment posées](#)